

Présents :

Jean-Noël BADENAS - Hervé OBIOLS - Annie MARTIN - Monique COLOMBIÉ - Louis ANGUERA - Katia PARIS - Serge GUARDIA Annie GAYRAUD - Marie COMPS – Pierre BONFILS - José PAGAN - Franck FELEMEZ – Adrien SOUTADE -
Nicolas POUX

Absents excusés :

Gilbert LEPETITCORS ayant donné procuration à Annie MARTIN
Fabienne SIRAT ayant donné procuration à Monique COLOMBIE
Philippe CALMEL ayant donné procuration à José PAGAN
Sandie VARO ayant donné procuration à Hervé OBIOLS
Marie-Ange MOREAU - Hubert BELMONTE – Alexia FAURIE – Isabelle MAROUZE – Marie Line ALBO -

Début de séance : 21h

❖ **Choix de l'entreprise pour les travaux de raccordement du village au réseau syndical du SIVOM d'Ensérune**

L'entreprise RAZEL BEC, située CS 20030 Saint Jean de Vedas (34 433), est retenue pour un montant de 454 181 € HT.

Voté à l'unanimité

❖ **Choix de l'entreprise pour l'accord cadre à procédure adaptée en groupement de commande « Fourniture de produits et matériel d'entretien »**

L'accord-cadre de fourniture de produits et matériels d'entretien est attribué au groupement dont la société NICOLAS ENTRETIEN (66 PERPIGNAN) est mandataire, pour un montant annuel minimum de 2000€ HT et maximum de 14 500€ HT.

Voté à l'unanimité

❖ **Choix de l'entreprise pour l'accord cadre à procédure adaptée en groupement de commande « Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle »**

L'accord-cadre de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle est attribué à la société GALY VETEMENTS (34 BEZIERS), pour un montant annuel minimum de 500€ HT et maximum de 12 500€ HT.

Voté à l'unanimité

❖ **Choix de l'entreprise pour l'accord cadre à procédure adaptée en groupement de commande « Fourniture de bureau »**

L'accord-cadre de fourniture de bureau est attribué à la société LACOSTE (84 LE THOR), pour un montant annuel minimum de 1000€ HT et maximum de 12 000€ HT.

Voté à l'unanimité

❖ **Modification du tableau des effectifs**

M le Maire indique la nécessité de remettre à jour le tableau des effectifs suite au départ en retraite de Madame Minarro, à la demande de temps partiel de Madame Duffau, au passage à temps complet de Madame Gaisset et au changement des grades induit par le reclassement des agents.

Voté à l'unanimité

❖ **Participation financière pour la classe d'intégration scolaire (CLIS) Ecole primaire Capestang 34310**

La commune doit prendre en charge la participation financière de 1908 euros demandée par la Mairie de Capestang (34310) pour la scolarisation de trois enfants habitant Puisserguier en classe d'intégration scolaire à l'école primaire de Capestang (34310).

Voté à l'unanimité

❖ **Exécution des dépenses d'investissement 2017 en l'absence de Budget primitif commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de délibérer selon l'article L 1612-1 du C.G.C.T afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit dans la limite de 357 000€.

Voté à l'unanimité

❖ **Exécution des dépenses d'investissement 2017 en l'absence de Budget primitif service Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de délibérer selon l'article L 1612-1 du C.G.C.T afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit dans la limite de 237 500 €.

Voté à l'unanimité

❖ **Modification de la longueur de voirie communale**

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Le linéaire de voirie représentait un total de 60 470 ml appartenant à la commune, auquel s'ajoute les modifications constatées de 5482 ml soit un total de 65 952 ml.

Voté à l'unanimité

Fin de séance : 22h30

Secrétaire de séance : Monique Colombié